

L'actualité du  
Plan  
Local d'  
Urbanisme  
de Lay-Saint-Christophe

# Lay Zen P.L.U.



MAI 2011

N° 1

## VOS CONTACTS

[mairie.lay-saint-christophe@wanadoo.fr](mailto:mairie.lay-saint-christophe@wanadoo.fr)  
tél 03.83.22.80.21

Jean-Luc **André**,  
pour la commission municipale  
de suivi de l'étude du PLU  
*Voir ci-dessous sa composition*

Jean-François **Benjamoile**  
pour la Commission Municipale  
Culture et Communication  
[jean-francois.benjamoile@wanadoo.fr](mailto:jean-francois.benjamoile@wanadoo.fr)

## Extrait de la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2011, relative à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) et à la définition des modalités de la concertation.

Madame le maire présente l'intérêt pour la commune de se doter d'un **plan local d'urbanisme** qui se substituera au plan d'occupation des sols approuvé le 2 février 1999 et plusieurs fois modifié, la dernière modification datant du 12 décembre 2009. En vue de favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l'environnement, il importe que la commune réfléchisse sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable. Il apparaît nécessaire de définir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1 - de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal (...);

2 - de charger du **suivi de l'étude du plan local d'urbanisme la commission municipale** composée comme suit :

Michèle BARTHELEMY, Maire, présidente ; Jean-François BENJAMOILE, 1<sup>er</sup> adjoint, délégué à la culture et la communication, Jean-Luc ANDRE, adjoint délégué à l'urbanisme et l'environnement, Odile BEGORRE-MAIRE, Hervé GENTEL, Frédéric GLODKOWSKI, Michel JACQUES, Patrick MEDART, Grégor PRIGENT, assistés de Pierre BERTRAND et Franck DAILY [qui représente l'ADEVAL], consultants extérieurs.

3 - de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L. 123-7 à L. 123-10, R. 123-16 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;

4 - de fixer ainsi les modalités de concertation prévues par les articles L. 123-6 et L. 300-2 du code de l'urbanisme :

Un **dispositif de concertation** avec la population sera mis en place pendant toute la durée de l'élaboration du PLU et à chacune des phases (diagnostic, projet d'aménagement et de développement durable et règlement). Ce dispositif s'appuiera à la fois sur une information large et exhaustive et sur la possibilité offerte aux habitants de la commune de réagir et d'exprimer leurs opinions. Il sera demandé au maître d'œuvre de la réalisation du PLU choisi de véritables capacités d'accompagnement et d'animation de plusieurs réunions publiques. Il lui sera également demandé, dans la phase diagnostic, d'animer des réunions techniques avec les élus et les acteurs de la commune. Les **supports d'information** seront diversifiés pour garantir une large diffusion de l'information, en particulier : dossiers dans le bulletin municipal ; réunions publiques de concertation ; feuillet mensuel d'information... (...)



## Calendrier du P.L.U. de Lay-Saint-Christophe

### Ce qui a été fait :

21 avril 2011	Une partie du Conseil municipal fait visiter le village à nos trois partenaires cités ci-dessous, accompagnés de trois de leurs collaborateurs (un autre architecte, une géographe, une paysagiste).
11 avril 2011	Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'élaboration d'un plan local d'urbanisme et la définition des modalités de concertation.
23 février 2011	Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le choix, pour la maîtrise d'œuvre de la réalisation du P.L.U., d'une équipe composée principalement d'un architecte, Noëlle <b>Vix-Charpentier</b> , d'un paysagiste, Pascal <b>Riff</b> et d'une sociologue, Christelle <b>Stupka</b> .
Printemps-été 2010	La gazette municipale (n°90) publie en page 9 les principaux objectifs de notre P.L.U. et les missions de notre partenaire.

### Ce qui va bientôt se faire,

**les mardis, à 19 heures, à l'Espace multi-activités (Grande Cour) : une réunion publique pour tous et des ateliers de concertation** pour les habitants de chacun des quatre grands secteurs du village (voir au verso le découpage). L'enjeu, c'est **l'avenir de notre village**. C'est dire l'importance de votre présence et de votre participation à cette réunion ainsi qu'aux ateliers où vous pourrez en toute liberté, **hors la présence des élus**, exprimer vos attentes.

Mardi 10 mai	<b>Réunion de présentation du PLU</b> à toute la population layenne.
Mardi 17 mai	Atelier de concertation pour les <b>habitants du secteur n° 1 (Les Corvées)</b>
Mardi 24 mai	Atelier de concertation pour les <b>habitants du secteur n° 2 (lotissements du Nid, de la rue J-Callot, Spillmann)</b>
Mardi 31 mai	Atelier de concertation pour les <b>habitants du secteur n° 3 (Basse-Lay, de la rue de Bouxières-aux-Dames au Clos de l'Amezule, de la rue de Nancy au Chemin de Voivre)</b>
Mardi 7 juin	Atelier de concertation pour les <b>habitants du secteur n° 4 (Haute-Lay, du chemin des Côtels au chemin d'Eulmont)</b>

# Lay Z'en P.L.U.

Repérez sur ce plan votre habitation pour connaître l'atelier auquel vous êtes cordialement invité(e) - hors la présence des élus.  
Si votre choix ne correspond pas tout à fait, ce n'est pas grave : l'essentiel, c'est de participer !

